

COMMISSION SPORTIVE de l'AS DU GOLF D'AUGERVILLE

29 mai 2019.

Avenant du 18 février 2021

- 1) POLITIQUE SPORTIVE
- 2) RÔLE
- 3) COMPOSITION DE LA COMMISSION
- 4) INFRACTION AUX RÈGLES
- 5) DONNEES PERSONNELLES
- 6) CHARTE DES JOUEURS

POLITIQUE SPORTIVE :

La commission Sportive est chargée de veiller au bon fonctionnement de la vie sportive du club et notamment, dans les compétitions où l'AS est représentée ou qui se déroulent sur son terrain.

Elle oriente ses efforts dans les axes définis par le bureau tant en direction des jeunes que des autres catégories.

Elle aide au bon déroulement des épreuves disputées sur son parcours dans le respect des règles de golf.

RÔLE :

La Commission Sportive engage les équipes dans des catégories choisies et validées par le bureau.

Elle est force de proposition auprès du bureau de l'Association Sportive.

Elle établit le calendrier des rencontres où elle souhaite être représentée.

Elle recrute les joueurs, **membres abonnés du golf du château d'Augerville, licenciés du club et adhérents à l'Association Sportive**, pour les rencontres et valide en concertation avec le(s) représentant(s) des équipes, la composition de l'équipe et le choix du capitaine.

Pour cela elle prend en compte, le niveau du joueur, sa forme, sa disponibilité et sa motivation à faire partie d'une équipe, ainsi que son éthique et sa disponibilité pour les entraînements.

Les joueurs sont inscrits auprès des organisateurs d'épreuves par le coordinateur ou représentant des équipes qui veille au bon règlement des frais d'inscription.

Elle propose les orientations sur :

- L'entraînement des équipes,
- L'organisation des déplacements,
- L'aide au fonctionnement de l'école de golf.

Elle participe aux frais de déplacement en fonction des règles validées par le bureau de l'Association Sportive.

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

La commission est composée de

- Un président qui est le président de l'Association Sportive,
 - Un représentant du comité fondateur de l'Association Sportive,
 - Un coordinateur du bureau,
 - Le pro du golf,
 - Un responsable du golf.
- Les capitaines seront invités aux réunions les concernant.

Les membres de cette Commission Sportive, sont nommés sur proposition du bureau de l'Association Sportive du golf du Château d'Augerville. Ils ont pour tâche de favoriser les différentes activités de celle-ci et de promouvoir ses décisions.

INFRACTION AUX RÈGLES

La Commission Sportive doit soumettre au bureau de l'Association Sportive les projets de sanctions envisagées vis-à-vis d'un membre ou d'une personne pour infraction grave aux règles de golf ou de comportement.
Elle se fera au besoin assister par un arbitre.

Cette sanction ne pourra être prononcée que dans le cadre des compétences de l'Association sportive, et après avoir entendu les explications de l'intéressé.

DONNEES PERSONNELLES

Les coordonnées des membres ne peuvent être utilisées que dans le cadre de communication au nom de l'AS.

CHARTRE DES JOUEURS :

Pour représenter le Club du Golf du Château d'Augerville dans une compétition par équipe, il est nécessaire d'être membre abonné du golf du château d'Augerville, licencié au Club et d'être Membre de l'Association Sportive.

Chaque joueur d'une équipe s'engage à la plus grande sportivité et courtoisie lors des compétitions. Son inscription aux compétitions entraîne l'acceptation de cette charte.

Chaque joueur participe aux compétitions pour lesquelles la Commission Sportive l'aura sélectionné et s'engage à porter la tenue de l'Association(AS).

Chaque joueur assiste à la remise des prix qui suit la compétition à laquelle il aura participé.

Chaque joueur participe à la vie de l'Association Sportive en apportant son aide : accueil des participants, commissariat de parcours, lors des diverses compétitions organisées par l'AS ou le Golf sur le parcours du Château d'Augerville.

Tout manquement aux termes de la présente charte entraînera la radiation du joueur de son équipe, sauf en cas justifié de force majeure (accident / maladie / ...).